

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

Date de la convocation : 3 juillet 2026	L'an 2026 Le 10 juillet à dix-neuf heures
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Excusé(e)(s) : 4 Absent(e)(s) : 0 Pouvoir(s) : 4 Votants : 15	Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de Monsieur François GAUDIN, Maire. Étaient présents : AVRILLIER Patrick – CAMBIN Lise – GAUDIN François – GAUTHIER Laetitia – GIGLEUX Serge – GUENIN Vincent – MAGNE Patrice – METGE Christophe – PERRIER Prescillia – VELARDO Camille – VIALLET Frank Étaient excusé(e)(s) et représenté(e)(s) par pouvoir : PONT Jérémy excusé, représenté par Serge GIGLEUX VIANEY Véronique excusée, représentée par François GAUDIN LLORIS Séverine excusée, représentée par Frank VIALLET DUMOND Emmanuelle excusée, représentée par Christophe METGE Étai(en)t Absent(e)(s) : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales METGE Christophe est nommé(e) secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.
OBJET : Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2026	

Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 juin 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour suivant :

- Affaires générales – Elections – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Questions diverses

/2026 – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉLECTIONS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Rapporteur : François GAUDIN

Vu le code électoral et notamment ses articles L.O.274 et suivants, L.280 à L.292 et R.130-1 à R.148 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 en date du 21 mai 2026 déterminant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n du Sénat du 27 septembre 2026 ;

Considérant la population de référence à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la commune de Grésy sur Isère de 1235 habitants ;

Considérant que pour les communes dont la population municipale est comprise entre 1000 et 1499 habitants, le nombre de délégués :

- titulaires (articles L.284 et L.285 du CE) à élire est de 3 ;
- suppléants (article L.285 du CE) à élire est de 3 ;

Vu la délibération n°35/2026 du conseil municipal en date du 5 juin 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le courrier de Madame la Préfète en date du 15 juin 2026 demandant l'annulation des opérations électorales organisées le 5 juin en vue de la désignation des délégués du conseil municipal de Grésy sur Isère eu collège appelé à élire les sénateurs le 17 septembre 2026 et de leurs suppléants ;

Vu le courrier du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 16 juin 2026 relatif au déféré préfectoral présenté par la Préfecture de la Savoie en date du 15 juin 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-35 en date du 03 juillet 2026 fixant la nouvelle élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026 ;

Une liste de candidat a été déposée : GRESY ENSEMBLE.
Il est procédé à l'élection conformément au PV ci-joint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Décide d'élire la liste GRESY EMSEMBLE ;
- Sont élus délégués :
 - Monsieur GAUDIN François
 - Madame LLORIS Séverine
 - Monsieur GIGLEUX Serge
 - Madame VELARDO Camille
 - Monsieur GUENIN Vincent
 - Madame PERRIER Prescillia

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h20

Le secrétaire de séance,
Monsieur Christophe METGE



Le Maire,
Monsieur François GAUDIN



Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal